



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 9 septembre 2014
Compte rendu affiché le : 15 septembre 2014
Date de la convocation : 28 août 2014

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	34
En exercice :	33	En exercice :	33
Présents :		Présents :	
Votants :		Votants :	

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Dubois G, Mme Janvier Cassandre, Lebreton L, Charbonnier A.
CCFL : Bonnier D, Charbonnier G Mrs Gonon P, Rousset L,
CCHL: Avenier J P, Duboeuf P, Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M
SEM : Thizy G, Bussière L SIE A :
Autres communes : Blanchon P F, Barcet S, Deshayes S, Reynard R, Thizy G,
Excusés : Jacquet A, Rousset E, Thizy B, Dumas C,
Secrétaire de séance : Bonnier D

N°506 Objet : Choix d'un prestataire pour la fourniture d'un logiciel comptabilité et paye

Monsieur le Président explique qu'avec le passage au PES V2, le logiciel Eurosyl utilisé par le SIMA depuis 2011 n'a pas obtenu l'homologation.

Afin de pouvoir assurer les missions de comptabilité et de paye dans la nouvelle version PES V2, il est nécessaire de trouver un prestataire au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le président présente les résultats de la consultation qui a été engagée durant l'été 2014.

Après analyse des offres en lissant le coût sur dix ans, c'est la société COSOLUCE qui fait la meilleure proposition ;

Monsieur le Président propose de retenir la société COSOLUCE

Après délibération, les membres du comité syndical acceptent la proposition de COSOLUCE pour un montant de 1 323.06 euros tarif annuel pour l'utilisation des logiciels et 1 578 euros pour l'installation, la récupération de données et la formation. Les dépenses liées à ce changement de logiciel sont inscrites aux budgets 2014 SIMA et SPANC sur les chapitres investissement : matériel informatique et fonctionnement : maintenance et formation

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 10 septembre 2014
Le Président
Jean Yves Charbonnier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140909-506bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2014